

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 27-288-1920 promulquant dans la Colonie le décret du 19 décembre 1920 modifiant le décret du 30 septembre 1912 sur le régime financier des colonies.

n° 27-288-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 octobre 1920

Numéro JO
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro
31 octobre 1920

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1984, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1912: Vu l'insertion au Journal officiel de la République française du 26 septembre 1920 du décret en date du 19 septembre 1920 modifiant le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 19 septembre 1920 modifiant le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

E. LIPPMANN.